

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6092

Auteur(s) : Geoffroy, Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbé)

Bénéficiaire(s) : Guillaume de Brucourt [particulier]

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1094, 10 décembre-1101, 30 août]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Geoffroy, abbé de Préaux, donne à Guillaume de Brucourt un palefroi de grande qualité, à la condition qu'il obtienne du comte d'Évreux, d'Hugues [II] de Montfort et de Robert de Bevron la confirmation des donations qu'il a faites à l'abbaye. Guillaume promet de faire respecter cet accord sa vie durant et tant qu'il tiendrait son honneur.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A182, p. 169-170.

Indications

Musset Lucien, *Autour de la Basse-Dive, le prieuré de Saint-Pierre de Rouville et ses dépendances d'après ses plus anciennes chartes*, BSAN, 1990, p. 253.

Dissertation critique

Geoffroy, abbé de Saint-Pierre de Préaux, 1094 - 30 août 1101.

Texte établi d'après a

Post hec dedit abbas G(aufridus) unum palefridum optimum suprascripto Willelmo Bruarii Curte, ea conventionem ut idem Willelmus faceret concedere que super scripta sunt comiti Ebroice civitatis et Hugoni de Monte forti et Roberto de Bevron. Addidit etiam ut, dum viveret et honorem teneret, semper hanc conventionem firmam stare faceret. Testes hujus rei : Rodulfus, filius Corvi. Ex parte abbatis : Rainoardus.